



Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
Rue de l'Industrie 26-38
1040 Bruxelles
Tél. 02/289.76.11
Fax 02/289.76.09

Communiqué de presse

5 juin 2009

La CREG approuve les tarifs de distribution d'électricité et de gaz de plusieurs gestionnaires de réseaux

Le Comité de Direction de la CREG vient d'approuver, pour la période 2009 - 2012, les propositions tarifaires pour la distribution d'électricité et de gaz naturel introduites par les gestionnaires de réseaux *IVERLEK, GASELWEST, IVEKA, IMEWO, INTERGEM, IMEA et SIBELGAS NOORD*, regroupés sous la coupole mixte flamande *EANDIS*. Ces gestionnaires de réseaux représentent ensemble environ 80% de la consommation d'électricité et de gaz en Flandre.

Les décisions de la CREG mettent un terme aux tarifs provisoires imposés à ces gestionnaires de réseaux. En novembre 2008, la CREG avait refusé toutes les propositions tarifaires des gestionnaires de réseaux, notamment en raison de leur caractère incomplet. Un modèle de rapport, prévu par la législation pour l'introduction uniformisée des données figurant dans les propositions tarifaires a ensuite été établi par la CREG, en concertation avec les gestionnaires de réseaux. Il a été transmis à l'ensemble de ceux-ci dans sa version définitive le 2 mars 2009, en les invitant tous à compléter, sur cette base, les informations à communiquer à la CREG.

Les gestionnaires de réseaux regroupés en *EANDIS* ont complété ces informations et ont introduit leurs propositions tarifaires auprès de la CREG en avril dernier, conformément au cadre réglementaire. La CREG a procédé à l'examen de celles-ci et, considérant qu'elles contiennent l'ensemble des informations demandées et rencontrent les dispositions légales, les a approuvées.

La CREG examinera les propositions tarifaires des autres gestionnaires de réseaux dès que celles-ci lui seront transmises.

Plus de renseignements pour la presse :

Laurent Jacquet
Porte-parole
Rue de l'Industrie 26-38
1040 Bruxelles
tél. : 02/289.76.90
gsm: 0497/52.77.62
www.creg.be
info@creg.be

La CREG est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz, de veiller à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, ainsi que de veiller aux intérêts essentiels du consommateur.

CREG

rue de l'Industrie 26-38

1040 Bruxelles

Tél. 02/289.76.11

Fax 02/289.76.09